



L'ESPRIT DE CONQUETE

Trésorerie Générale. Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex

Tel : 02 99 79 80 87.

Internet : <http://www.tresor.cgt.fr/35>

E.mail : cgt.035@cp.finances.gouv.fr

COMPTE RENDU REUNION M. HALBIQUE AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Le Directeur Départemental a souhaité rencontrer les organisations syndicales pour leur présenter les nouvelles modalités du recouvrement de la Redevance Audiovisuelle au niveau du contentieux.

Il nous a tout d'abord indiqué les objectifs de cette réforme du recouvrement contentieux de la Redevance Audiovisuelle.

Il s'agit dans un premier temps de regrouper sur un seul poste comptable non centralisateur le recouvrement des Etats de Poursuites Extérieures de la Redevance. Le Directeur a justifié ce regroupement par des contraintes techniques, l'application CERA ne peut être implantée dans tous les P.N.C. du Département car le suivi n'est pas le même selon les postes et le nombre des E.P.E. est fortement variable d'un poste à l'autre.

Son souhait est de renforcer l'efficacité du recouvrement contentieux de la Redevance. **Ce regroupement entre dans le cadre de la spécialisation des postes comptables.** Il s'agit pour la Direction de professionnaliser le recouvrement contentieux. Les agents du futur poste qui s'occuperait de cette procédure seront à temps plein sur ce travail. Cela homogénéisera les procédures de ce poste qui gèrera le contentieux grâce à l'application CERA qui sera son outil majeur. L'application CERA connaîtra des modifications importantes lui permettant d'éditer les actes de poursuites de façon automatique (A.T.D), de renseigner d'éléments majeurs les comptes des débiteurs. Grâce à CERA les E.P.E. seront transmises de façon dématérialisée accélérant ainsi les échanges entre les services de la Redevance et le poste comptable. Le poste qui aura la gestion des E.P.E. pourra se servir des applications S.I.R., R.A.R., F.I.C.O.B.A. pour chercher des renseignements. De plus pour la Direction ce regroupement favorisera le pilotage au niveau de la Trésorerie Générale. Concernant l'application CERA celle-ci est en cours d'évolution et sera même une application télé gérée et Web en 2005.

Ce regroupement est lié aux évolutions juridiques des E.P.E. de la Redevance qui pourront être recouvrées par des A.T.D.

Le Directeur a ensuite donné les chiffres 2003 des E.P.E. dans le Département. 13141 E.P.E. ont été transmises dans les P.N.C. qui se décomposent de la manière suivante, 3826 (30%) à Rennes Colombier, 1300 à St Malo (10% du volume) et 60% des E.P.E. sont gérées par les autres postes avec des fortes disparités. (559 E.P.E. à Fougères, 522 à Dinard...) Actuellement selon les chiffres de l'O.R.E. **4,27 emplois sur le département sont affectés** pour ce type de travail. Le Directeur nous a indiqué que **la Redevance évalue la charge de travail à 1 agent à temps plein pour 6000 E.P.E..**

Le Directeur a ensuite donné le calendrier des opérations. Il a averti les syndicats ce 12 février 2004, les chefs de poste seront aussi avertis, le C.T.P.L. du 27 02 2004 aura ce point principal à l'ordre du jour. Le Directeur a aussi précisé qu'une fois le poste comptable choisi une formation sera assurée aux agents pour un **démarrage souhaité le 01er avril 2004.** Il a aussi précisé que les transferts des E.P.E. sur ce poste comptable ne se fera que pour l'échéance du 1^{er} janvier, qu'il ne traitera que le flux, le stock c'est à dire **l'antérieur sera toujours sous la responsabilité de l'ancien poste qui gèrera ses anciennes E.P.E.** Il peut être envisagé la possibilité d'apurer plus facilement les anciennes E.P.E. pour les anciens postes.

Le calendrier prévu est le suivant

- 1^{er} avril 2004 prise en charge des premières E.P.E. par le nouveau poste comptable
- Septembre 2004, amélioration de l'application CERA.
- Décembre 2004, transmission par fil des A.T.D. à éditer au centre de la Redevance.
- 2005, évolution CERA vers application télé gérée mode Web.

Puis le Directeur a donné le nom du poste vainqueur : surprise c'est **RENNES COLOMBIER**.

Selon lui c'est le plus à même de récupérer cette procédure, Rennes chef lieu de département, perte de l'I.S. en novembre 2004 qui selon l'O.R.E. occupe 2,60 agents à Rennes et comme 3 agents sont nécessaires pour s'occuper des E.P.E le compte y est pour la Direction.

Les représentants de la C.G.T. sont intervenus pour soulever les points suivants.

- Ce regroupement se passe dans le cadre de l'O.R.E. à savoir une **suppression constante d'emplois**, dans ce cas là les E.P.E. occupent 4,3 agents du département, l'I.S. sur Rennes Colombier emploie 2,6 agents, le futur poste E.P.E. concernera 3 emplois soit **une perte de 4 emplois, tout ceci dans un cadre de restrictions budgétaires qui n'a pas été démentie par la Direction.**
- **Rennes Colombier connaît des problèmes dans le cadre de la fusion Rennes nord et Rennes sud, est il utile d'y ajouter d'autres soucis en sachant que l'I.S. ne part qu'en novembre 2004, soit 6 à 7 mois difficiles sans compter les probables soucis récurrents du recouvrement et les difficultés dues aux travaux prévus prochainement. Cela entraînera une charge de travail supplémentaire pour les agents du poste.**
- Les représentants C.G.T. s'inquiètent aussi de la précipitation pour démarrer la nouvelle procédure, l'application CERA est elle au point ?
- **Les récentes visites de postes montrent l'inquiétude des agents sur le devenir de leurs missions, le regroupement, la spécialisation ne sont que le moyen trouvé par la Direction pour faire face à la baisse constante des effectifs. De plus en spécialisant on éloigne les redevables des services publics de proximité, le Directeur a admis qu'il s'agit d'un choix de société.**
- **St Malo dans ce regroupement perdra un agent, confirmation par la Direction.**

La Direction se veut rassurante, tout se passera au mieux grâce aux agents, un coup de pommade ne fait jamais de mal, mais le discours de fonds ne change pas. Il s'agit toujours de supprimer des missions, des emplois dans un contexte budgétaire précis.



**En votant et faisant voter C.G.T.
aux prochaines élections C.A.P. vous
aurez l'assurance d'avoir des élus à
votre écoute et qui défendent au mieux
vos intérêts.**